

Motion relative à la gestion des prairies sensibles

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en session le 11 mars 2021 en visioconférence, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, propose la motion suivante.

VU la proposition de la FDSEA et des JA

CONSIDERANT

- L'obligation pour l'Etat de définir des prairies sensibles,
- L'interdiction de retournement de ces prairies sensibles : surfaces pastorales en zonage Natura 2000 et certaines prairies permanentes dans ces zonages,
- L'impossibilité technique d'aménager de nouveaux points d'eau pour l'abreuvement des animaux au vu de la réglementation à partir de sources superficielles,
- Que les surfaces cartographiées comme sensibles vont bien au-delà des habitats d'intérêt communautaires,
- L'absence de concertation avec la profession et les élus lors de la création de la cartographie de ces prairies sensibles en 2015,
- Que le maintien de ces prairies sensibles est un point de contrôle de la conditionnalité,
- Que ces zonages prairies sensibles sont à l'origine de contraintes très fortes pour certains territoires et par conséquent de certaines exploitations,
- Qu'elles créent une inégalité de traitement entre agriculteurs,

DEMANDE

- Une précision du zonage ciblant mieux les enjeux environnementaux de chaque territoire
- La redéfinition de ces prairies sensibles en concertation avec la profession agricole et en s'appuyant sur les habitats d'intérêt communautaire pour éviter la mise sous cloche d'un tiers du département
- La mise en place de dérogation au maintien des prairies sensibles :
 - ✓ Pour les installations ; en effet les exploitations reprises ont souvent fait l'objet d'un désinvestissement des cédants dans l'entretien des surfaces
 - ✓ Pour les exploitations en recherche d'autonomie fourragère dans un contexte de changement climatique et d'autonomie protéique
 - ✓ Pour les dégâts causés par la faune sauvage (sangliers, campagnols ...)
- Le maintien d'un budget conséquent dans le 2nd pilier de la PAC pour des MAE liées à des contraintes environnementales et complété par un budget dédié du Ministère de la Transition Ecologique.

Le 11 mars 2021

La Présidente
Christine VALENTIN

